



Audience bilatérale Sous-direction ERPC de la DSCR - UNSA-SANEER

Présents

Pour la D.S.C.R. :

- Pierre Ginéfri, Sous-directeur ERPC
- Isabelle Burel, Adjointe au sous-directeur
- Patricia Moutafian, Chef de bureau ERPC2
- Xavier Boulery, bureau ERPC2
- Frédéric Gillodes, bureau ERPC2

Pour le SANEER :

- Christophe Nauwelaers, Secrétaire Général
- Christine Laplace, Secrétaire Générale Adjointe
- Laurence Pascal, Secrétaire Nationale

Une délégation de l'UNSA-SANEER a été reçue par M. Pierre GINEFRI, Sous-directeur ERPC afin de faire le point sur les différents sujets d'actualité concernant les agents de l'éducation routière.

LES TABLETTES :

M. GILLODES nous explique le processus de déploiement des tablettes pour le mois de novembre 2016 avec les difficultés rencontrées pour cette mise en place.

En terme de dotation, le SANEER demande si des tablettes seront prévues en stock pour les départements notamment à fort effectif afin de parer aux pannes éventuelles.

L'Administration nous indique que des tablettes seront mises en réserve mais celle-ci sera gérée, à priori, au niveau régional par les différents SGAMI (Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur).

Nous souhaitons savoir si pour pallier aux inévitables délais d'acheminement au niveau régional des tablettes, en cas de panne, les IPCSR pourront utiliser les tablettes ancienne génération en même temps que les nouveaux modèles ?

Les tablettes ancienne génération resteront-elles en possession des IPCSR ?

M. GILLODES nous affirme que l'utilisation des deux tablettes est possible. Cependant, il sera impossible de les utiliser en même temps sur une même journée.

A plus ou moins long terme, les tablettes ancienne génération seront réintégrées au niveau des DPCSR pour stock.

Les IPCSR stagiaires de la promotion 2016, auront-ils accès aux nouvelles tablettes lors de leur formation initiale ?

Non, l'Administration nous informe que ce sera le cas uniquement pour 2017 où des tablettes nouvelle génération seront mises en mode formation pour les stagiaires.

L'UNSA-SANEER souhaite savoir si la transmission du résultat de l'examen aux candidats sera modifiée en terme de rapidité ?

M. GILLODES certifie que rien ne changera à ce niveau.

La transmission du CEPC dématérialisé se fera automatiquement à sa validation et dès que la tablette sera en mesure d'obtenir du réseau. Les IPCSR ne pourront faire de modification ultérieurement à la validation (comme actuellement) mais ils pourront, par contre à l'inverse du système actuel, visualiser le CEPC en cas de doute (en cas d'erreur constatée, la procédure reste identique quant à la correction).

Toutefois, malgré l'automatisme de l'envoi des CEPC, l'IPCSR devra toujours effectuer impérativement la clôture des sessions quotidiennement (l'IPCSR signale ainsi qu'il a fini sa journée d'examen).

LES EXAMENS ETG :

L'UNSA-SANEER demande la communication du bilan chiffré relatif à la mise en place des opérateurs agréés.

M. GINEFRI nous informe que du 13 juin 2016 à aujourd'hui :

- sur 300.000 examens ETG, 26 % sont effectués par les organismes agréés (dont 15 % par SGS),
- 82 départements sont couverts par les OA.

De nouveaux opérateurs vont intervenir d'ici la fin de l'année comme Pierson et Véritas qui ont obtenu leur agrément.

En ce qui concerne les examens ETG effectués par l'Administration (recours aux IPCSR), le SANEER s'interroge de l'impact sur le BOP 207 (Budget Opérationnel de Programme).

Le sous-directeur nous explique que les 30 euros payés par les candidats entrent dans le budget de l'État.

Cependant 0,41 centimes supplémentaires sont reversés en terme de redevance au ministère du budget.

Ces 41 centimes sont pris sur le budget 207 « Sécurité et circulation routières ». Pour rappel, le BOP 207 dans son action 3 concerne l'éducation routière.

Pour l'instant, ces centimes multipliés par le nombre d'examens n'ont pas d'impact sur le budget action 3.

Par contre, si ce nombre venait à se multiplier en l'absence de fermeture dans les départements des centres ETG de l'État, l'action 3 du BOP 207 se verrait impacter.

Le SANEER souligne qu'il y a là un vrai problème politique, de décision et de volonté. En effet, il est difficile en terme d'électorat de faire fermer les centres dans certaines villes sans réactions négatives des élus locaux. L'impact sur le BOP 207 se traduit par des difficultés de paiement des frais de déplacement des IPCSR, cela n'est pas acceptable.

Certains EECA sont récalcitrants à utiliser les services des opérateurs privés alors même que ce sont leurs représentants syndicaux nationaux qui ont voulu la privatisation de l'ETG.

M. GINEFRI acquiesce à notre dernière remarque car pour lui chacun doit prendre ses responsabilités.

D'autant plus que le maillage territorial de l'Administration est différent de celui des OA. Le but des OA est d'avoir un maillage important, l'aspect de la concurrence entrant en jeu.

Aujourd'hui, il reste 18 départements qui n'effectuent aucun examen ETG chez les OA. Mais d'ici la fin de l'année le problème devrait être réglé.

L'UNSA-SANEER en profite pour questionner le Sous-directeur sur le devenir des agents de la poste qui « nous prêtent main forte » depuis plusieurs mois.
En effet, nous approchons de la fin de la période de 2 ans.

Pour M. GINEFRI, ils pourraient être, à priori, reconduits dans leur mission examen du permis de conduire.

Nous réitérons notre question dans le cas où ils ne seraient pas reconduits.... Quel message leur délivrera l'administration ? Pour ceux intéressés de rester dans nos services, devront-ils passer le concours d'IPCSR de 3ème classe ?

Le Sous-directeur nous rappelle que certains d'entre eux sont retournés à la Poste. Il reste à ce jour 34 agents.

Concernant le concours, il s'agit d'un sujet RH. En effet, en cas de réussite au concours d'accès, la formation initiale devrait être adaptée puisque ces agents sont déjà accrédités aux examens de la catégorie B.

Un bilan doit être fait et une réflexion sera menée sur le message à délivrer à ces agents.

BUDGET COMPLEMENTAIRE : Programmation budgétaire modificative (PBM)

Le SANEER attire l'attention du Sous-directeur en ce qui concerne les budgets des départements. Certains départements seront rapidement en difficulté pour payer les frais de déplacement des IPCSR en fin d'année.

Le développement et la création de centres d'examen sont-ils toujours d'actualité ?

Le Sous-directeur nous indique que le budget complémentaire a été acté par le contrôleur budgétaire lundi 12 septembre.

Les bureaux ER devraient être informés en fin de semaine de l'enveloppe octroyée.

Quant aux dotations pour les centres d'examen, elles sont toujours d'actualité bien que les budgets soient focalisés sur la dématérialisation des documents d'examen et l'utilisation des nouvelles tablettes.

L'ASSURANCE QUALITE :

M. GINEFRI met en avant l'assurance qualité quinquennale, aucun accord sur le contrôle annuel n'aboutissant avec les organisations syndicales pour le moment (des discussions devraient reprendre prochainement).

Concernant l'assurance qualité quinquennale, celle-ci pourra déboucher sur une remise en cause de l'accréditation aux examens. Pour lui, chaque échelon, local et national, devra prendre sa responsabilité dans le cas où un agent perdrait son accréditation pour insuffisance professionnelle.

L'UNSA-SANEER rappelle qu'il existe un certain nombre d'agents désirant quitter le métier et en particulier ne plus évaluer de candidats au permis de conduire.

Pour le Sous-directeur, les IPCSR, au vu de leur mission de service public doivent être de véritables professionnels. Le manque de professionnalisme ne saurait être une porte de sortie pour atteindre d'autres carrières.

Le SANEER souhaite revenir sur la dernière réunion sur l'assurance qualité où suite aux nombreuses discussions, la DSCR avait proposé de nous communiquer un tableau afin de différencier le contrôle hiérarchique et le contrôle annuel.

Le Sous-directeur nous informe que celui-ci nous sera transmis ultérieurement mais qu'au vu des discussions des dernières réunions et de l'opposition rencontrée, le contrôle annuel n'est pas d'actualité.

MISSIONS DE CONTROLE :

Le SANEER souhaite connaître le premier bilan suite à la mise en place des contrôles des centres de sensibilisation à la sécurité routière (CSSR).

M. GINEFRI nous informe que ces contrôles ont bien commencé mais qu'environ 30 départements n'auraient pas fait de remontées. Les contrôles des CSSR sont une nécessité et il nous précise que les contrôles longs doivent subsister.

Où en sommes-nous de la mise en place des contrôles des formations diplômantes ?

En ce qui concerne les contrôles des formations dites « qualifiantes » (formations de 7h), il est difficile de mettre en place des contrôles efficaces et surtout inopinés, car cela dépend de l'organisation interne de l'EECA. M. GINEFRI déclare être à l'écoute de toutes idées pouvant permettre ce type de contrôle de façon non programmée.

L'UNSA rappelle que les centres de sensibilisation à la sécurité routière ont l'obligation de pré-déclarer leurs stages. Pourquoi ne pas mettre en place un système équivalent pour les formations diplômantes ?

Pour le Sous-directeur ERPC, il est difficile d'obliger la déclaration de ces formations aux EECA.

Concernant les missions de contrôle, M. GINEFRI nous affirme vouloir mettre en place ces missions de contrôle même si les délais de 45 jours ne sont pas atteints dans certains départements. Il réaffirme que la réforme du permis de conduire a atteint ses objectifs et que le bilan est positif.

POINTS DIVERS :

- ***Pièces d'identité :***

Dans un certain nombre de départements, de nouveaux documents sont présentés par les candidats pour justifier de leur identité, ceci entraînant des interrogations de la part des collègues et des bureaux ER.

Le SANEER interroge l'Administration sur la mise à jour de la liste des pièces d'identité recevables.

Mme Moutafian nous fait part des difficultés qu'elle a rencontrées avec certaines pièces d'identité. Elle est en attente de réponses notamment de la part du ministère des affaires étrangères. La liste a été reprise et sera diffusée aux agents dès que possible.

- ***Délais d'attente :***

L'UNSA-SANEER demande si une analyse statistique récente a été réalisée quand aux délais d'attente.

M. GINEFRI estime que le transfert de l'ETG vers les OA permettra une baisse importante du délais d'attente moyen aux examens B.

- **Changement de direction à l'INSERR :**

Le DSCR nous informe que Mme Carole DABRIGEON, initialement Sous-préfète d'Autun, est nommée Directrice Générale de l'Institut.

L'audience a pris fin sur la perspective de nouvelles réunions dans les mois à venir.

Rédacteurs :

**Christine Laplace,
Laurence Pascal,
Christophe Nauwelaers**

